

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Leblanc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef6cb7bfbb41757570656688>

Date d'obtention : 2021-01-14 20:24:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet aux intervenants du milieu scolaire d'avoir des balises clairement définies en matière d'intervention auprès des jeunes. La collaboration avec le service de police représente un atout majeur dans le traitement des plaintes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

L'utilisation des grilles d'intervention me permettra de bien constituer le dossier pour que tout soit conforme.

Elle permet de bien définir les rôles des membres de l'équipe-école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est toujours important de sécuriser l'élève et le rassurer en l'accompagnant tout au long des étapes du processus.